

ANNONCES LEGALES ET OFFICIELLES

MARCHÉS PUBLICS

AVIS D'ATTRIBUTION



AVIS D'ATTRIBUTION

VILLE DE SÈTE
M. le Directeur
Site Agglopôle Méditerranée
Direction Commande Publique Mutualisée
4, avenue d'Argues
BP 600
34110 FRONTIGNAN
- Fax : 04 67 46 47 05
mél : correspondance@sete.fr
Site : http://www.sete.fr/
SIRET : 21340301700014
Objet : Extension et rénovation de l'école Anatole France à Sète
Référence acheteur : 21AB03810
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV :
Principale : 45222220 - Travaux de gros oeuvre
Complémentaires : 45312200 - Travaux d'installations électriques
45300000 - Travaux de plomberie
45421000 - Travaux de menuiserie
45443000 - Travaux de façade
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
40% Valeur technique de l'offre
60% Prix
Indice de charge des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier 6, rue Pâris 34063 Montpellier - Cedex
Tél. 0467548100 - Fax : 0467547410
greffe.za-montpellier@juradm.fr
Attribution du marché
LOT N° 01 - Désamiantage Désamiantage
Nombre d'offres reçues : 5
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03811
VALGO, 25 rue de Ponthieu Bât C 4ème étage, 75008 Paris
Montant HT : 130 000,00 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 02 - Démontions Démontions
Nombre d'offres reçues : 2
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03812
CASTELNAU DEMOLITION, 40 RUE DE LA BRUYERE, 83170 Brignoles
Montant HT : 116 709,00 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 03 - Inclusions rigides verticales Inclusions rigides verticales
Ce lot a été déclaré INFIRMIQUE,
LOT N° 04 - Gros oeuvre, VRD Gros oeuvre, VRD
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03814
COC, ROUTE DE PERET, 34230 Adissan
Montant HT : 687 980,26 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 05 - Etanchéité Etanchéité
Nombre d'offres reçues : 7
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03815
ALPHA SERVICES, 117 TRAVERSE DE LA MONTRE, 13011 Marseille
Montant HT : 198 808,63 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 06 - Revêtements de façades, ITE Revêtements de façades, ITE
Nombre d'offres reçues : 6
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03816
KMA2, 26 rue du four à chaux, 34680 Saint-Georges-d'Orques
Montant HT : 262 426,10 Euros
Sous-traitance : non,

180225
LOT N° 07 - Menuiseries extérieures, PVC et aluminium Menuiseries extérieures, PVC et aluminium
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03817
CTF, 9 rue D'Ingril, 34200 Sète
Montant HT : 238 615,95 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 08 - Serrurerie Serrurerie
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03818
VIP PLUS, 430 AVENUE ELAÏSE PASCAL, 34170 Castelnau-le-Lez
Montant HT : 228 989,00 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 09 - Menuiseries intérieures, bois Menuiseries intérieures, bois
Ce lot a été déclaré SANS SUITE,
LOT N° 10 - Cloisons, faux plafonds Cloisons, faux plafonds
Nombre d'offres reçues : 7
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03810
FERRER, 5 Rond-Point du Luxembourg, 34200 Sète
Montant HT : 231 774,51 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 11 - Carrelage, faïence Carrelage, faïence
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 15/06/22
Marché n° : 21AB03811
TECHNIC SOL, 11 rue S d'oliviers, 34560 Montbazin
Montant HT : 74 081,11 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 12 - Sols souples Sols souples
Nombre d'offres reçues : 7
Date d'attribution : 15/06/22
Marché n° : 21AB03812
TECHNIC SOL, 11 rue S d'oliviers, 34560 Montbazin
Montant HT : 112 894,68 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 13 - Peinture Peinture
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03813
VOLON, 2941 avenue Etienne Méhul, 34070 Montpellier
Montant HT : 70 420,00 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 14 - Ascenseurs Ascenseur
Nombre d'offres reçues : 3
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03814
CFA DIMENSION DE NSA, 14 RUE LECONTE DE LISLE, 38100 Grenoble
Montant HT : 41 000,00 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 15 - CVC, plomberie sanitaire CVC, plomberie sanitaire
Ce lot a été déclaré SANS SUITE,
LOT N° 16 - Electricité, courants forts et faibles Electricité, courants forts et faibles
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 13/06/22
Marché n° : 21AB03816
EFC, 1 RUE MICHEL DESSALLES, 34530 Montagnac
Montant HT : 493 713,00 Euros
Sous-traitance : non,
LOT N° 17 - Equipements de cuisine Equipements de cuisine
Nombre d'offres reçues : 1
Date d'attribution : 14/06/22
Marché n° : 21AB03817
THERMASUD, 8 AVENUE JEAN FOUCAULT, 34500 Béziers
Montant HT : 115 790,00 Euros
Sous-traitance : non,
Renseignements complémentaires :
Pour tous les lots, le montant indiqué correspond au prix global et forfaitaire incluant l'impôt sur le revenu et les quantités réalisées.
La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un intérêt légitime peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication.
Envoi le 15/06/22 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.agglopo.fr/

ENQUÊTES PUBLIQUES

AVIS AU PUBLIC

Communauté de communes SUD-HERAULT

Mise à l'enquête publique unique du projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté de communes Sud-Hérault, de la création des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des communes de Capestang, Cessenon-sur-Orb, Montels et Puisseguier et de l'abrogation des cartes communales des communes de Montouliers et Villespessans.

Par arrêté n°2022-189 en date du 2 Juin 2022, le Président de la Communauté de communes Sud-Hérault a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les objets cités ci-dessus.
Cette enquête publique unique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement. Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par l'autorité compétente pour prendre les décisions.
Cette enquête sera ouverte du 04 Juillet 2022 à partir de 9 heures jusqu'au 05 Août 2022 (soit jusqu'à 17 heures locales, soit pendant 53 jours consécutifs).
Monsieur Jean FALOUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, par décision du Tribunal Administratif de Montpellier n°E2200006134 en date du 18 Mai 2022. La personne responsable pour les objets sujets de l'enquête publique unique est la Communauté de communes SUD-HERAULT représentée par M. Jean-Noël BADENAS.
A l'issue de l'enquête publique, le PLUI intercommunal pourra être approuvé par délibération du Conseil communautaire, les périmètres délimités des abords pourront être créés par le préfet de région après accord de l'Architecte des Bâtiments de France et de la Communauté de communes SUD-HERAULT, enfin les cartes communales pourront être abrogées par délibération du Conseil communautaire après avis préalable des communes concernées et confirmé par décision du Préfet de l'Hérault.
Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises et une note de présentation non technique des plans et projets.
Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la Communauté de communes Sud-Hérault, siège de l'enquête, pendant la durée de celle-ci (aux horaires habituels d'ouverture au public), du 04/07/2022 au 05/08/2022 inclus, ainsi que dans les mairies de Capestang, Cessenon-sur-Orb, Montels, Montouliers, Puisseguier, Saint-Chinian et Villespessans aux horaires habituels d'ouverture au public.
Par ailleurs, le dossier est disponible sous forme numérique jusqu'à la fin de l'enquête publique sur le site de la Communauté de communes Sud-Hérault (www.ccsud-herault.fr) ainsi que sur le site du registre dématérialisé (https://www.democratie-active.fr/enquetespubliques/plu-csch).
Durant cette période le dossier de l'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique à l'intercommunalité et toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du commissaire enquêteur transmis au Président de l'intercommunalité et aux Préfets de Région et de département, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il en transmettra simultanément une copie au Président du tribunal administratif de Montpellier.
Le rapport, conforme aux dispositions des articles L123-4, L 123-15 et R 123-19 du Code de l'environnement, relèvera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies.
Les conclusions seront motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises et consignées dans un document séparé projet si elles sont favorables, défavorables ou défavorables au projet.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées au siège de la Communauté de Communes Sud-Hérault et sur le site www.ccsud-herault.fr pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

AVIS PUBLICS

- 1) Capestang - Salle Jo Garcia Place Danton Cabrol
Marché 5 Juillet : 9h-12h / 14h-17h
2) Communauté de communes Sud-Hérault - 1 Allée du Languedoc - 34620 PUISSEGUIER
Mercredi 6 Juillet : 9h-12h / 14h-17h
3) Mairie de Montouliers : 3, rue de la mairie
Lundi 11 Juillet : 9h-12h
4) Saint-Chinian - Salle de l'Abbatiale Place du Marché
Mardi 12 Juillet : 9h-12h / 14h-17h
5) Mairie de Montels : Place de la mairie
Mercredi 13 Juillet : 9h-12h
6) Mairie de Cessenon-sur-Orb : Plan Jean Moulin
Mardi 19 Juillet : 9h-12h / 14h-17h
7) Mairie de Puisseguier : 10, boulevard Jean Jaures
Mercredi 20 Juillet : 09h30-12h / 13h30-17h
8) Capestang - Salle Jo Garcia Place Danton Cabrol
Jeudi 21 Juillet : 9h-12h / 14h-17h
9) Mairie de Villespessans : Rue du 25 Août 1944
Mercredi 27 Juillet : 9h-12h
10) Saint-Chinian - Salle de l'Abbatiale Place du Marché
Jeudi 28 Juillet : 9h-12h / 14h-17h
11) Mairie de Cessenon-sur-Orb : Plan Jean Moulin
Jeudi 4 Août : 9h-12h / 14h-17h
12) Communauté de communes Sud-Hérault : 1 Allée du Languedoc
34620 PUISSEGUIER
Vendredi 5 Août : 9h-12h / 14h-17h
Toute information pourra être demandée auprès de Mme Clara FREGIER (Service urbanisme - Communauté de commune Sud-Hérault, 1 allée du Languedoc - 34620 PUISSEGUIER). Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête (M. Jean-Noël BADENAS, Président) dès la publication du présent arrêté, à l'adresse suivante : Communauté de communes Sud-Hérault / siège de l'enquête publique, située 1 allée du Languedoc - 34620 PUISSEGUIER.
A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront cotés et signés par le commissaire enquêteur.
Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la hutaine, le Président de l'intercommunalité, et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, auquel le Président répondra dans un délai de quinze jours. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'intercommunalité et aux Préfets de Région et de département, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexes, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il en transmettra simultanément une copie au Président du tribunal administratif de Montpellier.
Le rapport, conforme aux dispositions des articles L123-4, L 123-15 et R 123-19 du Code de l'environnement, relèvera le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies.
Les conclusions seront motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises et consignées dans un document séparé projet si elles sont favorables, défavorables ou défavorables au projet.
Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées au siège de la Communauté de Communes Sud-Hérault et sur le site www.ccsud-herault.fr pour y être tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



AVIS PRÉVENTION DES RISQUES

Révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la commune de Maguio
Réunion publique de présentation du projet de PPRI le 22 juin 2022

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) est un outil élaboré par l'Etat pour cartographier les zones soumises aux risques d'inondation et définir les règles d'urbanisme adaptées au niveau d'exposition. Ce document, approuvé sur la commune de Maguio en 2010, doit être révisé pour mettre à jour la connaissance des aléas fluviaux et littoraux et les évolutions réglementaires.
Dans le cadre de cette révision, la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault organise une réunion publique qui se tiendra :
le mercredi 22 juin à 18h30,
Place René Pleven

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS

AVIS AU PUBLIC

Commune de Valergues
Installation d'un périmètre d'étude et de suris a statuer - Accompagnement au développement et à la densification de secteurs UC et UA

Par délibération du 15 juin 2022, le conseil municipal a instauré un périmètre d'étude et de suris a statuer - Accompagnement au développement et à la densification de secteurs UC et UA au Plan Local d'urbanisme approuvé le 03 juillet 2019.
La délibération est affichée en mairie, Place de l'Hôtel 34130 VALERGUES pendant 1 mois à compter du 17/06/2022.

VIE DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



AVIS DE CONVOCATION ASSOCIATION POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'Assemblée Générale Ordinaire des Adhérents de l'Association pour Personnes en Situation de Handicap (APSSH) aura lieu le :
Vendredi 24 Juin 2022 à 16h00
Lieu :
Au Siège Social APSSH - Espace Louis Viala
284 avenue du Professeur Jean-Louis Viala
Parc Euro Méditerranée II à Montpellier
Salle Roland MORENO
ORDRE DU JOUR
1, Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 18 Juin 2021
2, Rapport de gestion du trésorier général (comptes annuels 2021)
3, Rapport du commissaire aux comptes
4, Résolutions financières
5, Rapport d'activité de la Secrétaire générale
6, Rapport moral de la Présidente
7, Renouvellement membres du Conseil d'Administration (élection)
Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale se déroulera à 18h30 le Vendredi 24 juin 2022 au Siège social de l'Association avec un ordre du jour identique.

CRÉATION



CONSTITUTION

termes d'un acte SSP en date 3/2022, il a été constitué une société initialement caractéristiques sont les :
- dénomination Sociale : Languedocienne BI
- SASU
- capital : 3 000 €
- social : Lotissement Le Cabernet 15 de la Plante, 34190 Saint Baulz
- social : Tous travaux de maçonnerie et de revêtement de paroi et des exemplaires justifiés de journaux
- LA RAPIDITÉ C'EST NOTRE QUOTIDIEN
Annonces légales
Vie des sociétés
Ventes aux enchères
SERVICE SPÉCIALISÉ
04 3000 2020

Publiez facilement votre annonce légale en quelques clics sur www.legale-online.fr
PROFESSIONNELS DU CHIFFRE ET DU DROIT,
VOTRE NOUVEAU SERVICE GRATUIT ET SANS ABONNEMENT POUR ACCÉDER À VOTRE ESPACE SÉCURISÉ AFIN DE :
- gérer vos publications légales et celles de vos clients ;
- publier dans les meilleurs délais et télécharger immédiatement vos devis et attestations de publication ;
- archiver vos historiques de publication.
Une équipe dédiée de proximité pour vous accompagner : 04 67 07 69 38
annonces.legales@midilibre.com

LATTES la vie naturellement
AVIS D'AFFICHAGE
Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération n° M2022-183 du Conseil de Métropole en date du 31 mai 2022 approuvant la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Lattes est affichée en mairie de Lattes (avenue de Montpellier à Lattes) ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus à Montpellier) pendant une période d'un mois minimum. Le dossier est consultable en mairie de Lattes, ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.
AVIS D'AFFICHAGE
Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, la délibération n° M2022-184 du Conseil de Métropole en date du 31 mai 2022 approuvant la modification simplifiée n°7 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Pérols, est affichée en mairie du Pérols (Place Camot à Pérols) ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus à Montpellier) pendant une période d'un mois minimum. Le dossier est consultable en mairie de Pérols, ainsi qu'au siège de Montpellier Méditerranée Métropole.
Sur simple demande par courriel à annonces.legales@midilibre.com ou sur www.legale-online.fr
PARTURIEN DANS LES MEILLEURS DÉLAIS